

De-ci, de-là...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **15 (1927)**

Heft 252

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259086>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de notre mouvement outre-Atlantique? Louis Wuarin s'intéressait à nos idées, à notre journal, dont il fut un fidèle abonné dès ses débuts, et jusqu'à ce dernier mois, venait parfois à nos réunions suffragistes, nous signalait à l'occasion tel fait d'intérêt féministe en Amérique, où il avait gardé des relations suivies, et parlait avec sympathie, dans les articles sur ce pays qu'il donnait au *Journal de Genève*, des faits et gestes des femmes participant là-bas à la vie publique.

Et, d'autre part, comme professeur d'économie sociale, et le premier titulaire de cette chaire à l'Université, il a certainement beaucoup fait pour le développement économique et social des étudiantes qui suivaient ses cours, les initiant à des méthodes, nouvelles pour celles qui venaient au travail social avec leur cœur et leurs sentiments, et auxquelles une préparation plus scientifique était indispensable, s'intéressant à leurs travaux, les suivant avec bienveillance dans leurs études. Toute une génération féminine, et non seulement de nos compatriotes, mais aussi étrangère, lui doit beaucoup, et c'est pourquoi nous associons à l'hommage que nous lui rendons ici, et au témoignage de sympathie que nous adressons aux siens, non seulement les féministes suisses, mais encore celles qui, dans les villes lointaines des Balkans, parlent avec émotion de leurs temps d'études à l'Université de Genève...

* * *

La grande presse, qui a annoncé partout la mort prématurée, suite de grippe, de M. Paul Lapie, recteur de l'Université de Paris, a généralement laissé dans l'ombre, en retraçant la carrière de ce travailleur intellectuel modeste et silencieux, de cette attachante figure de savant, qui honorait l'Université française, tout un côté de son caractère: ses sympathies actives pour le féminisme. Et pourtant, il n'est pas une des congressistes françaises ou étrangères assistant à l'ouverture grandiose de notre Congrès de juin dernier, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, qui ne sache que, si nous avons pu tenir nos assises dans cette atmosphère de haute impartialité et de probité scientifique, c'était à lui, à la confiance qu'il mettait en nous, à son sentiment de justice à l'égard de la cause des femmes, que nous le devons. Insoucieux de l'opportunisme qui retient trop souvent le geste de ceux qui parviennent aux hautes fonctions officielles, M. Lapie n'avait pas plus hésité à nous faire offrir les salons du rectorat comme local de notre Congrès, qu'il n'avait hésité, quelque temps auparavant, à encourager sa femme à travailler activement dans le Comité de l'Union française pour le Suffrage: et là où d'autres se bornaient à des paroles, lui donnait des gages.

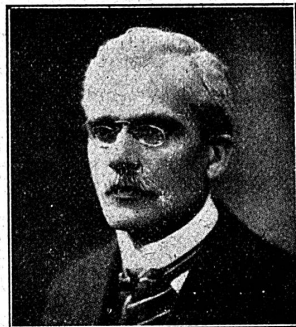
Cela dès les débuts de sa carrière, d'ailleurs, dès la publication de son ouvrage de pédagogie philosophique sur *La femme et la famille*; dès son temps de professorat à l'Université de Bordeaux, et de son accession ensuite aux fonctions de directeur de l'enseignement primaire en France, où il marqua sa volonté d'aider à l'émancipation féminine dans l'enseignement, et eut ainsi une si salutaire influence sur les idées féministes du corps enseignant féminin. Aussi est-ce toute notre reconnaissance que nous tenons à exprimer ici à M^{me} Lapie, qui en comprendra la valeur, autant que notre meilleure sympathie.

* * *

Un grand deuil vient de frapper les suffragistes lausannoises: M^{lle} Mayor leur a été enlevée le 4 janvier, et si rapidement que nous n'avions pas même appris qu'elle fût souffrante. Ainsi, nous n'avons pu ni lui dire adieu, ni lui témoigner une fois encore notre affection et notre reconnaissance. Cela nous a rendu son départ doublement triste, et nous avons peine à croire, maintenant encore, qu'elle nous ait vraiment quittées. D'autant plus qu'elle était une « vivante », une ardente, on serait presque tenté de dire une passionnée, tant elle vibrait de toute la force de son cœur pour les causes qui lui étaient chères.

Sa nombreuse famille n'était pas seule à faire, jour après jour, l'expérience de son inépuisable dévouement, car les féministes de notre ville, membres de notre groupe suffragiste et de l'Union des Femmes, en auraient long à raconter sur ce que fut pour eux cette collègue incomparable, prête toujours à les soutenir, les encourageant par son bel optimisme, par sa foi dans le succès de notre cause. Le suffrage féminin était pour elle une source de joie, ses yeux brillaient chaque fois qu'elle en prononçait le nom. Aussi nous laissait-elle toujours réconfortées par ses enthousiasmes ou ses belles indignations.

M^{lle} Mayor ne se contentait pas d'être suffragiste en théorie,



Paul LAPIE

Recteur de l'Université de Paris

mais, jusqu'à la veille de sa mort, elle a été pour nous une aide infatigable: on pouvait toujours s'adresser à elle, jamais elle ne refusait un coup de main. Et avec quelle modestie elle nous rendait ces services, ne trouvant jamais qu'un travail fût au-dessous d'elle! Elle avait été une des fondatrices de l'Union des Femmes de Lausanne, fut, dès le début, membre de notre Association vaudoise pour le Suffrage féminin, et, pendant quelques années, fit partie de notre Comité, qu'elle ne quitta que pour raison de santé.

C'était une nature franche, primesautière, profondément religieuse, ardemment patriote, une femme très énergique, qui avait été de 1875 à 1921 une fonctionnaire postale très appréciée et consciencieuse.

Pour tous ceux qui l'ont connue, ce fut un privilège de travailler avec elle, et nous qui avons perdu en elle une amie fidèle et une précieuse collaboratrice, nous n'oublierons ni ce qu'elle a fait pour nous, ni l'exemple de vaillance qu'elle nous a donné. Chaque fois que nous repenserons à elle, ce sera le cœur ému et rempli d'affectueuse reconnaissance.

LUCY DUFOIT.

De-ci, De-là...

La mort d'une romancière.

Les journaux ont annoncé de Paris la mort de Jean Bertheroy, pseudonyme de M^{me} Le Bariller, bien connue par ses romans, dont plusieurs ont été couronnés par l'Académie française: *Cléopâtre*, *le Double joug*, *le Journal de Marguerite*, *Plantin*, *la Danseuse de Pompéi*, *la Beauté d'Alcias*, etc.

Mais ce n'est pas seulement l'œuvre littéraire de Jean Bertheroy, sur laquelle une de nos collaboratrices reviendra prochainement plus en détails, qui nous intéresse ici, mais aussi le fait que cette romancière fut une féministe très convaincue. Avec Daniel Lesueur et Marcelle Tinayre, elle contribua à lancer dans le public parisien le journal *La Française*, adhérent ouvertement et sans réticences au mouvement féministe, qui, à cette date (1905), était encore bien malmené dans bien des milieux, et lui conservant toutes ses sympathies, bien que ses occupations professionnelles l'aient empêchée de travailler activement pour lui.

Commissions d'apprentissage.

Tenant compte du nombre des apprentissages professionnels pour jeunes filles, le Conseil d'Etat vaudois a nommé membre de la Commission d'apprentissage du district de Lausanne, M^{lle} Spilke, couturière.

C'est la première fois qu'une femme est nommée dans une Commission d'apprentissage du canton de Vaud. Dans le canton de Berne, en revanche, les femmes en font partie, depuis vingt ans, à raison à peu près d'une femme par Commission, et deux femmes font partie de la Commission des examens. Ceci, grâce aux efforts de l'Union féminine suisse des arts et métiers.

Par la force des choses... ou féministe malgré lui.

« Lui », c'est le Conseil Fédéral. Car si nos Associations de femmes avaient eu la hardiesse d'attirer son attention sur la résolution votée au Congrès de Paris, et demandant l'accès des femmes à la carrière diplomatique et consulaire..., quelle belle lettre habilement dilatoire ne serait pas partie de Berne à notre adresse, nous prouvant par A plus B que les femmes sont totalement incapables de prétendre, par exemple, à des fonctions de consuls à l'étranger!

Or, l'austère et officielle *Feuille fédérale* elle-même vient de nous apporter la nouvelle que le consul honoraire de Suisse à Vancouver est décédé. Vancouver est loin, et s'il faut opérer des transmutations, procéder à un remaniement du personnel à cause de son rempla-



Anna PESTALOZZI-SCHULTHESS
(Voir page 19)

ment, les intérêts de nos compatriotes dans la région risquent de souffrir de n'avoir plus de représentant officiel. Alors... le Conseil fédéral a tout simplement — et c'est toujours la *Feuille fédérale* qui nous le dit — confié la gérance intérimaire du consulat à une femme qui y était employée, M^{lle} Robinson !...

Bravo ! Et comme il n'y a que le premier pas qui coûte...

Privation des droits civiques.

De deux côtés différents, on nous a écrit pour nous demander ce que signifiait un jugement rendu dernièrement dans le canton d'Argovie, et condamnant une femme incendiaria à *neuf ans de privation de ses droits civiques*. « Comment nous objectait-on, peut-on recourir à la sanction de priver quelqu'un de ce qu'il ne possède pas ?... »

Renseignements pris à bonne source, nous pouvons répondre à nos correspondantes que la condamnation d'une femme à la privation de ses droits civiques n'a d'autre raison que de rendre possible son expulsion du canton où elle réside. On ne peut, en effet, légalement expulser d'un canton un Suisse d'un autre canton, sauf s'il a subi des condamnations à répétées fois : le prononcé d'un jugement de privation des droits civiques lève cette difficulté, et, dans le cas que l'on nous a signalé, permet aux autorités d'Argovie d'expulser cette fort indésirable incendiaria ressortissante d'un autre canton. Cette condamnation est surtout fréquemment employée, nous dit-on, dans le canton de Vaud.

Maintenant, qu'il soit absurdemment illogique de déclarer quelqu'un déchu de droits qu'il n'a jamais possédés, et qu'il soit tout à fait charmant pour près de deux millions d'honnêtes femmes suisses de se trouver, du simple fait de leur naissance, dans une situation qui, par ailleurs, est considérée comme infamante... c'est en quoi nos lectrices seront pleinement d'accord avec nous !

Dancing et santé féminine.

Interviewé sur les conséquences que peuvent entraîner les danses modernes, au point de vue de la santé de celles qui les pratiquent, et, plus spécialement, de la natalité, le docteur Variot a nettement répondu : « Les danses modernes, qui nécessitent des mouvements brusques et désordonnés, sont extrêmement nuisibles aux jeunes femmes. »

Et il a ajouté que les danses excentriques, maintenant à la mode, pouvaient « déterminer de fâcheux accidents » chez les danseuses « en période de maternité ». Sans doute, beaucoup de celles-ci se soucient-elles fort peu des joies que leur réserverait la venue au monde d'un bébé ; mais on conçoit que les puériculteurs, dont le Dr Variot est l'un des plus éminents, se préoccupent de l'influence désastreuse que peut avoir la gymnastique, importée par les nègres, sur la santé de celles que la nature a formées pour être des mères.

(H. S. M.)

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès, à la suite d'une pneumonie, de M^{me} Pieczynska, survenu le 10 février au matin au Mont sur Lausanne. Nous reviendrons plus longuement dans notre prochain numéro sur la perte immense pour notre mouvement qu'est la mort de cette femme d'élite, mort que nous tenions à signaler tout de suite à la vive sympathie de tous nos lecteurs.

A propos du divorce

Les quatre grandes conférences que vient d'organiser à Genève sur ce sujet¹ le Cartel d'Hygiène sociale et morale ont remporté un légitime succès. Très soigneusement préparées, suivies par un public attentif et chaque fois plus nombreux, elles ont posé par la bouche de juristes, d'éducateurs et de moralistes, un gros problème social de l'heure actuelle, et signalé des dangers dont il était urgent que l'opinion publique commençât à s'émouvoir.

Car les chiffres apportés par M. le juge Marino, au cours de son exposé très fortement documenté sur *le divorce et la loi*, ont une éloquence toute spéciale : qu'on en juge :

Pour les quatre années 1921 à 1924, le pourcentage moyen des divorces en Suisse a été de 7 %, alors que, dans les deux grands pays voisins, la France et l'Allemagne (et pour cette dernière justement durant la période de l'après-guerre), ce pourcentage n'a été que de 6,2 % et même de 6 % au Danemark, si l'on veut chercher une comparaison avec un autre petit pays. Mais la proportion des divorces suivant les cantons suisses est encore plus intéressante à étudier : partant de 0 % dans le canton d'Uri, elle monte tout doucement à 0,8 % dans le Valais et à 1 % dans le Nidwald, pour aboutir par une gradation insensible à 6,2 % à Berne, 7,8 % dans le canton de Vaud, 9,8 % à Bâle, 10,5 % à Neuchâtel, 11,1 % à Zurich, et se couronner à Genève par la statistique de 15,9 %. On comprend que l'auditoire ait réagi devant l'énoncé de ce dernier chiffre !

Si donc, sur 100 mariages qui se concluent dans notre ville, 16 ou presque se défont — et se défont très rapidement, car un autre des conférenciers a relevé que c'étaient surtout de jeunes ménages qui divorçaient ; le mal est patent. M^e Bolle, l'avocat bien connu de la Chaux-de-Fonds, qui s'est fait une spécialité de ce sujet, en a recherché les causes psychologiques — souvent infiniment petites, coups d'épingles, bêtise, incompréhension, jalousie, et surtout égoïsme de ceux qui, dans le mariage comme ailleurs, s'aiment surtout eux-mêmes. Et M^{me} Schreiber-Favre, avocate, en a montré avec beaucoup de finesse d'analyse les conséquences : conséquences psychologiques également, aussi bien que légales, et portant souvent beaucoup plus loin que ces dernières. Il était intéressant pour des femmes d'entendre ici la voix d'une femme exposer les conséquences du divorce qui touchent spécialement la femme : au point de vue légal, certaines dispositions en effet la concernent tout particulièrement, comme la possibilité de sa réintégration dans sa nationalité première, ou encore la reprise de son nom de jeune fille, stipulée par le Code civil, et qui pose souvent de graves problèmes (les lecteurs du *Mouvement* se souviennent sans doute de démarches faites à ce sujet par l'*Union für Frauenbestrebungen* de Zurich). Mais selon l'expérience de M^{me} Schreiber, les conséquences légales, les mêmes pour les deux conjoints, ont souvent une répercussion sentimentale différente suivant les sexes. M. Laravoire, enfin, a pu apporter des expériences de sa carrière d'instituteur, qui montrent que, souvent, des enfants dévoyés, anormaux, indisciplinés, sont des enfants de ménages désunis ; et M. Ed. Chapuisat, qui a présidé l'une des séances, a tenu à souligner avec beaucoup de justesse la part prépondérante que tient dans les motifs de divorce la frénésie de danse qui a saisi toute une partie de nos populations.

Le procès du divorce, si l'on peut s'exprimer ainsi, a donc été mené fort activement par tous les conférenciers. Et encore

¹ *Le divorce, la famille et la société* : I. *Le divorce et la loi* ; II. *Le divorce : ses causes* ; III. *Le divorce : ses conséquences* ; IV. *Le divorce et la famille*.